
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS

**Rapport d'analyse environnementale
pour le projet de remblayage en milieu hydrique visant à
permettre la construction d'une usine de transformation des
produits de la pêche sur le territoire de la ville de Paspébiac
par Gestion Unipêche M.D.M. Itée**

Dossier 3211-02-301

Le 4 octobre 2016

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

ÉQUIPE DE TRAVAIL

De la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels :

Chargé de projet : Monsieur Benoit Vigneault

Analyste : Monsieur François Delaître

Supervision administrative : Monsieur Hervé Chatagnier, directeur

Révision de textes et éditique : Madame Marie-Eve Jalbert, secrétaire

SOMMAIRE

Le projet de décret a pour objectif d'autoriser le remblayage en milieu hydrique visant à permettre la construction d'une usine de transformation des produits de la pêche sur le territoire de la ville de Paspébiac par Gestion Unipêche M.D.M. Itée.

Gestion Unipêche M.D.M. Itée souhaite construire une usine de transformation des produits de la pêche à Paspébiac en Gaspésie. Le site sélectionné par Gestion Unipêche M.D.M. Itée est localisé sur le littoral ouest du barachois de Paspébiac en milieu hydrique. Ce secteur, d'intérêt patrimonial, est communément appelé le banc de Paspébiac, où l'on retrouve des activités de pêche depuis l'établissement de la colonisation.

L'initiateur possède actuellement des installations dans ce secteur et celles-ci arrivent à la fin de leur vie utile car elles ont été construites en 1958. Il souhaite donc remblayer ce terrain afin d'y construire une nouvelle usine plus performante. Le projet de remblayage du terrain est nécessaire à la construction de l'usine, ce qui permettra de consolider plus de 265 emplois saisonniers et une dizaine d'emplois permanents dans la communauté.

Le terrain en question est limitrophe d'un important milieu humide constituant l'essentiel de l'habitat faunique et floristique du barachois de Paspébiac. Cela dit, l'implantation de l'usine n'aura que peu d'impact sur la faune et la flore de ce milieu. Une clôture, séparant les deux types d'occupation du sol, viendra circonscrire les usages de part et d'autre de celle-ci, assurant une protection accrue du milieu humide.

L'initiateur a démontré sa connaissance des risques côtiers relatifs à la localisation de sa future usine et il s'est engagé à construire son usine selon les recommandations d'une étude de submersion côtière qui intègre les pronostics de hausse du niveau marin associé aux changements climatiques.

Enfin, l'analyse environnementale des enjeux révèle que ce projet aura des impacts environnementaux directs à court terme relativement faibles. En effet, le site récepteur constituant déjà un remblai industriel réhabilité, l'implantation de l'usine aura peu d'impact sur la faune et la flore du milieu humide adjacent.

TABLE DES MATIÈRES

Équipe de travail.....	i
Sommaire.....	iii
Liste des figures.....	vii
Liste des annexes	vii
Introduction	1
1. Le projet.....	1
1.1 Raison d’être du projet.....	1
1.2 Description générale du projet et de ses composantes.....	3
2. Consultation des communautés autochtones	3
3. Analyse environnementale	4
3.1 Analyse de la raison d’être du projet et solutions de rechange au projet..	4
3.2 Analyse par rapport aux enjeux retenus.....	5
3.2.1 Acceptabilité sociale	5
3.2.2 Impacts économiques du projet.....	5
3.2.3 Pérennité des infrastructures dans un contexte de changements climatiques	6
3.2.4 Impacts sur le milieu naturel	6
Conclusion.....	7
Bibliographie	9
Annexes	11

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 LOCALISATION DU PROJET.....	2
FIGURE 2. VUE AÉRIENNE OBLIQUE DU SITE D'IMPLANTATION	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DES MINISTÈRES CONSULTÉS.....	13
ANNEXE 2	CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET	15

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du projet de remblayage en milieu hydrique visant à permettre la construction d'une usine de transformation des produits de la pêche sur le territoire de la ville de Paspébiac par Gestion Unipêche M.D.M. Itée (Unipêche).

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) présente les modalités générales de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le projet de remblayage en milieu hydrique est assujéti à cette procédure en vertu du paragraphe b) de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23), puisqu'il concerne un projet de remblayage à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans dans un cours d'eau visé à l'annexe A sur une distance de 300 mètres ou plus ou sur une superficie de 5 000 m² ou plus.

La réalisation de ce projet nécessite la délivrance d'un certificat d'autorisation du gouvernement. Un dossier relatif à ce projet (comprenant notamment l'avis de projet, la directive du ministre, l'étude d'impact préparée par l'initiateur de projet et les avis techniques obtenus des divers experts consultés) a été soumis à une période d'information et de consultation publiques de 45 jours qui a eu lieu à Paspébiac du 26 juillet au 9 septembre 2016. Aucune demande d'audience publique n'a été transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pendant cette période.

Sur la base de l'information recueillie, l'analyse effectuée par les spécialistes du MDDELCC et du gouvernement (voir l'annexe 1 pour la liste des unités du MDDELCC et ministères consultés) permet d'établir, à la lumière de la raison d'être du projet, l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. L'information sur laquelle se base l'analyse comporte celle fournie par l'initiateur et celle recueillie lors des consultations publiques.

Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 2.

Ce rapport d'analyse environnementale expose la raison d'être du projet, les principaux enjeux et leurs impacts appréhendés.

1. LE PROJET

1.1 Raison d'être du projet

Unipêche souhaite construire une usine de transformation des produits de la pêche à Paspébiac en Gaspésie. Le site sélectionné par Unipêche est localisé sur la 3^e rue sur la flèche littorale ouest du barchois de Paspébiac (figure 1). Ce secteur d'intérêt patrimonial est communément appelé le banc de Paspébiac et on y retrouve des activités de pêcheries depuis l'établissement de la colonisation.

Unipêche possède actuellement des installations dans ce secteur. Ces installations datent de 1958 et arrivent à la fin de leur vie utile. L'initiateur souhaite construire une nouvelle usine plus performante et convertir ses installations existantes pour des besoins connexes à sa nouvelle usine

(vivier et entrepôt notamment). Ce projet permettra de consolider ou de créer environ 265 emplois saisonniers et une dizaine d'emplois permanents.

Le projet consiste à remblayer afin de construire un bâtiment d'environ 5 500 m² sur un terrain localisé sous la limite d'inondation de récurrence de deux ans (limite 0-2 ans) de la Baie-des-Chaleurs. La superficie totale du terrain est d'environ 30 800 m² tandis que la superficie nécessitant un remblai supplémentaire est de 12 225 m². Il importe de préciser que le remblayage supplémentaire se fera sur l'axe vertical et n'engendra pas d'empiétement supplémentaire dans le milieu naturel.

Actuellement le terrain récepteur est une friche industrielle composée de remblai. En effet, ce terrain est vacant depuis la réhabilitation du site entre 2007 et 2009 par la compagnie pétrolière Irving qui y possédait des réservoirs et des installations associés aux produits pétroliers. Ce terrain remblayé est localisé sous la limite 0-2 ans telle que l'a démontré la Direction de l'expertise hydrique (CEHQ à l'époque) du MDDELCC dans un avis technique daté du 10 décembre 2014 (CEHQ 2014).

Ce terrain est limitrophe d'un important milieu humide constituant l'essentiel de l'habitat faunique et floristique du barachois de Paspébiac.

Le terrain ciblé possède un zonage municipal de type industriel conformément aux activités visées par l'initiateur.

FIGURE 1 LOCALISATION DU PROJET



(Source Google earth 2016)

Le projet est motivé par l'arrivée à la fin de vie utile des installations actuelles d'Unipêche et sa volonté de consolider ses opérations de pêcheries à Paspébiac en bord de mer. Le site visé est stratégiquement situé d'un point de vue opérationnel. En effet, il est à proximité du port ce qui permettra d'assurer un approvisionnement en eau de mer pour les opérations de l'usine. De plus, d'importants travaux d'infrastructure ont récemment été réalisés afin d'améliorer les installations portuaires situées à moins de 100 m du site. Ce site, actuellement en friche, constitue un avantage significatif dans l'approvisionnement de l'usine de Paspébiac.

Par ailleurs, Unipêche détient à Paspébiac un bassin de main-d'œuvre formé pour ses opérations de transformation des produits de la pêche et l'initiateur souhaite maintenir ses opérations dans cette localité.

1.2 Description générale du projet et de ses composantes

Le projet consiste à édifier un remblai afin de construire et d'exploiter une usine de transformation des produits de la pêche sur la flèche littorale ouest enserrant le barachois de Paspébiac. Le site visé est un remblai déjà existant dans le milieu humide de l'estuaire de la rivière Paspébiac (figure 2). Ce remblai devra être augmenté dans sa composante verticale afin d'assurer des assises sécuritaires à l'usine.

Le remblai existant constitue une friche industrielle ayant été utilisée dans le passé pour des opérations associées à l'industrie pétrolière. Le site a été réhabilité conformément à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* entre 2007 et 2009.

L'ensemble du terrain de 30 800 m² est situé sous la limite de 0-2 ans. Une partie du terrain, 12 225 m², devra être remblayé et régalaé afin de préparer les assises de l'usine et des aires de stationnements et de transbordement nécessaires à son fonctionnement.

L'utilisation de deux types de remblais est anticipée. D'abord l'initiateur souhaite utiliser un remblai de type naturel issu des sablières environnantes pour le remblai de l'usine (4 500 m²). Ensuite, pour les aires de stationnements et de transbordement, l'initiateur utilisera du remblai recyclé issu des rénovations du port (12 225 m²). Ce remblai est exempt de contaminant et de tout matériel délétère.

2. CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Aucune consultation gouvernementale des communautés autochtones n'a été effectuée dans le cadre de ce projet. En effet, l'analyse préliminaire réalisée conformément au Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones, révèle que le projet est sans impact potentiel sur les droits revendiqués par les communautés autochtones.

FIGURE 2. VUE AÉRIENNE OBLIQUE DU SITE D'IMPLANTATION



(Source : Étude d'impact mars 2016. p.50)

3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

3.1 Analyse de la raison d'être du projet et solutions de rechange au projet

L'étude d'impact de mars 2016 (p.11) résume les critères exposés par l'initiateur afin de justifier le choix de ce site. Quatre principaux critères ont été considérés par Unipêche pour faire le choix de ce site :

- La nécessité que l'usine soit située en bord de mer et à proximité d'installations portuaires en eaux profondes;
- La présence d'une prise d'eau de mer requise pour les activités de l'usine;
- La facilité d'accès;
- Les exigences réglementaires (zonage industriel).

Le site retenu rencontre l'ensemble des critères établis par l'initiateur. De plus, ce site permet de requalifier l'usine actuelle afin de la transformer en vivier et la prise d'eau salée actuelle pourra être utilisée et modifiée.

De plus, un bassin de main-d'œuvre qualifié est déjà présent et les appuis sociaux et des autorités locales sont acquis.

Compte tenu de l'ensemble des avantages comparatifs dont recèle le site de Paspébiac, l'initiateur a décidé de poursuivre ses démarches afin d'obtenir une autorisation gouvernementale afin de remblayer un terrain en milieu hydrique.

3.2 Analyse par rapport aux enjeux retenus

3.2.1 Acceptabilité sociale

Il ressort des consultations publiques effectuées par l'initiateur ainsi que par la Ville que le projet est attendu et que celui-ci est généralement bien perçu par la population locale. En effet, la consolidation d'emplois représente un élément très positif pour la communauté de Paspébiac.

De plus, aucune demande d'audiences publiques n'a été formulée pendant la période d'information du BAPE. Ainsi, à défaut d'avoir des indicateurs clairs au niveau régional sur l'acceptabilité sociale du projet, l'équipe d'analyse interprète que l'absence de demande d'audience représente une acceptabilité sociale tacite des différents intervenants régionaux.

3.2.2 Impacts économiques du projet

La ville de Paspébiac est identifiée dans la liste des municipalités visées par le plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées (MAMOT 2006). Il va donc sans dire que tout projet de développement et de maintien d'emploi à Paspébiac représente une occasion d'améliorer les facteurs économiques, et par le fait même, la vitalité de la ville.

Le projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche s'inscrit directement dans une volonté de structurer l'industrie de la transformation des ressources halieutiques dans la Baie-des-Chaleurs et de consolider ainsi que de créer des emplois à Paspébiac.

Ce projet, s'il voit le jour, permettra de consolider 265 emplois saisonniers ainsi qu'une dizaine d'emplois à temps plein. De plus, ce projet représente globalement un investissement de 28,4 millions de dollars et la phase de construction permettra également de stimuler l'économie locale et régionale.

D'un point de vue économique, l'envergure de ce projet à un impact économique positif appréciable pour une ville de la taille de Paspébiac d'autant plus lorsque l'on considère les conditions de vitalité économiques actuelles.

Malgré ces faits, l'équipe d'analyse se questionne toutefois sur la pérennité de l'investissement compte tenu de l'emplacement choisi par l'initiateur. Il importe de réitérer que l'investissement est soutenu à près de 50 % par le gouvernement du Québec.

3.2.3 Pérennité des infrastructures dans un contexte de changements climatiques

Aléa de submersion

L'emplacement retenu par l'initiateur pour déployer son projet est situé sur le banc de Paspébiac. Tel que défini plus haut, cet emplacement représente au niveau opérationnel un choix éclairé et tout à fait légitime compte tenu de la proximité du site de la zone portuaire et des avantages comparatifs du site.

Toutefois, dans une perspective de changements climatiques on doit s'interroger sur la volonté d'édifier une usine sur une flèche littorale en milieu maritime. En effet, ces milieux peu élevés et constitués de matériaux meubles sont généralement vulnérables aux aléas de submersion et d'érosion. Par ailleurs, le GIEC (Losada et al. 2014) ainsi que le consortium Ouranos (Bernatchez et al. 2016) ont publié et diffusé récemment des perspectives de hausse du niveau marin qui dans une vision de développement durable laisse entendre que la construction sur ces milieux peut s'avérer hasardeuse à long terme.

Le GIEC (*idem*) recommande aux décideurs d'adopter des pratiques adaptatives face aux changements climatiques en appliquant au minimum un horizon de gestion de 30 ans ou d'adopter des stratégies de développement potentiellement adaptatives (infrastructures temporaires, déplaçables).

L'augmentation des niveaux d'eau dans le golfe du Saint-Laurent mesurée (au Québec et dans les provinces Maritimes) fait état d'une hausse relative d'environ 3,5 mm pour la deuxième moitié du XX^e siècle (Juneau 2012).

Compte tenu de ces faits, l'équipe d'analyse a exigé que l'initiateur produise une étude du risque de submersion côtière pour le site visé et que celui-ci se conforme aux recommandations qui en émanent. Les résultats de cette étude sont attendus pour la mi-octobre et l'initiateur a pris un engagement formel à respecter les recommandations issues du rapport qui est produit par une équipe de spécialistes des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski. Il est prévu que les recommandations énoncent une cote altitudinale permettant d'assurer la pérennité du remblai et de l'usine sus-jacente.

Aléas d'érosion

Dans son étude d'impact, l'initiateur met en lumière les conclusions d'une étude de pronostic d'érosion pour le secteur de Paspébiac (Fraser 2015), qui illustrent que le site visé par les travaux n'est pas vulnérable dans une perspective à long terme. Dans ce contexte, le projet est jugé acceptable de ce point de vue.

3.2.4 Impacts sur le milieu naturel

Le remblai est prévu dans le milieu hydrique c'est-à-dire sous la limite 0-2 ans tel qu'établi par la Direction de l'expertise hydrique (anciennement le CEHQ). Ce remblai actuel constitue un ancien site pétrolier qui a été réhabilité au sens du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* entre 2007 et 2009. Selon les informations fournies par l'initiateur (Étude d'impact mars 2016 et Inspec-sol 2010) le niveau de contamination résiduel est conforme à l'usage projeté

du site (plage B-C selon les critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*).

Le site actuel est présentement en friche et le remblai est progressivement colonisé par des espèces pionnières de prairies et de milieux humides maritimes. L'essentiel des impacts sur le milieu récepteur se fera à ce niveau.

En effet, le site choisi étant déjà constitué de remblais, aucun impact significatif sur le milieu humide du barachois n'est appréhendé. L'étendue du remblai actuel ne sera pas augmentée. Seule l'altitude de celui-ci sera accrue en suivant les recommandations de l'étude de submersion côtière dont les résultats sont attendus en octobre 2016.

Par ailleurs, l'aménagement d'une clôture ceinturant le terrain à vocation industrielle garantira une délimitation sans équivoque du milieu humide assurant du même coup une délimitation claire de l'étendue des terrains visée par le projet de décret. Cette clôture permettra concrètement de protéger le milieu humide du barachois contre l'empiètement qui pourrait être associé aux différentes opérations d'Unipèche.

CONCLUSION

L'analyse environnementale des enjeux révèle que ce projet aura des impacts environnementaux directs à court terme relativement faibles. En effet, le site récepteur constituant déjà un remblai industriel réhabilité, l'implantation de l'usine aura peu d'impact sur la faune et la flore du milieu humide adjacent. Une clôture séparant les deux types d'occupation du sol viendra circonscrire concrètement les usages de part et d'autre de celle-ci assurant une protection accrue du milieu humide.

Ce projet comprend d'importants investissements, notamment publics, et sa localisation a été abondamment discutée. L'implantation d'infrastructures en milieu hydrique, et en milieu maritime de surcroît, à proximité d'un important milieu humide est questionnable.

Dans un contexte de changements climatiques où les aléas côtiers qui sont susceptibles de voir leurs fréquences et leurs magnitudes augmentées, les stratégies d'aménagement du territoire sont amenées à être défensives et à intégrer les principes de prudence et de précaution. L'équipe d'analyse se doit de souligner ses réserves sur la localisation du projet d'usine dans un environnement sensible comme un barachois ou une flèche littorale.

En contrepartie, la justification économique et sociale du projet par l'initiateur doit peser dans la prise de décision. En effet, Paspébiac constitue un milieu dévitalisé d'un point de vue économique et la consolidation d'emploi constitue un atout majeur pour cette communauté.

Par ailleurs, l'initiateur a démontré sa connaissance des risques côtiers relatifs à la localisation de sa future usine et a réalisé les études nécessaires à la gestion de ces risques en mettant en place une stratégie d'immunisation face aux aléas d'érosion et de submersion.

Original signé par :

Benoit Vigneault
Géomorphologue, M. Sc.
Chargé de projet

BIBLIOGRAPHIE

BERNATCHEZ, P., JOLICOEUR, S., QUINTIN, C., SAVARD, J.-P., CORRIVEAU, M., O'CARROLL, S., BÉRUBÉ, D., GARNEAU, M., CHMURA, G.L., NGUYEN-QUANG, T., LIEOU, C.K., TORIO, D., VAN ARDENNE, L., SAMMARI, H., ST-PIERRE, M., 2016. Impacts des changements climatiques et des contraintes physiques sur le réajustement des écosystèmes côtiers (*coastal squeeze*) du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent (GESL) et évaluation des mesures d'atténuation de ces impacts. Rapport de recherche remis à Ouranos et Ressources naturelles Canada, mars 2016, 189 pages et annexe.

BERNATCHEZ, P., FRASER, C., FRIESINGER, S., JOLIVET, Y., DUGAS, S., DREJZA, S. ET MORISSETTE, A., 2008. Sensibilité des côtes et vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques. Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski. Rapport de recherche remis au Consortium OURANOS et au FACC, 256 pages.

BOYER-VILLEMAIRE, U., SAVARD, J.-P. ET ROY, P. 2016. Évaluation des niveaux d'eau extrêmes causant des dommages de submersion en zone côtière au Québec. Ouranos, Montréal. 30 pages.

CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC. 2014. Avis préliminaire – Cote de récurrence 2 ans – Projet d'implantation d'une usine de transformation de produits marins – Paspébiac. 7 pages et annexes.

FRASER, C. 2015. Complément d'information concernant la dynamique côtière et l'exposition des bâtiments et des infrastructures à l'érosion côtière sur le banc de Paspébiac. Université du Québec à Rimouski. Document déposé auprès de la Ville de Paspébiac.

GIEC 2014. Losada, P.P., I.J., Gattuso, J.-P. Hinkel J., Khattabi A., McInnes K.L. , Saito, Y. and Sallenger, A. : Coastal systems and low-lying areas. In: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, and L.L. White (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pages 361-409.

GESTION UNIPÊCHE M.D.M. LTÉE. Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal – Dossier 3211-02-301 – mars 2016 – 169 pages incluant 6 annexes.

GESTION UNIPÊCHE M.D.M. LTÉE. Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac – Rapport complémentaire 1 - Réponses aux questions et commentaires reçus le 29 avril 2016 – Dossier 3211-02-301 – juin 2016 – 59 pages incluant 6 annexes.

JUNEAU, MN., 2012. Hausse récente du niveau marin relatif aux Îles-de-la-Madeleine. Mémoire. Rimouski, Québec, Université du Québec à Rimouski, Département de biologie, chimie et géographie, 175 pages.

Lettre de M. Gino LeBrasseur, PDG de Gestion Unipêche M.D.M.Itée, à M. Benoit Vigneault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 28 septembre 2016, concernant des engagements au sujet de la submersion côtières et l'aménagement d'une clôture, 1 page.

MARCHAND JP., DIDIER D., BERNATCHEZ P., BUFFIN-BELANGER T., 2014. Cartographie des zones inondables et des zones de submersion à l'aide d'une méthode hydrogéomorphologique pour le secteur de la rivière Bonaventure, remis à la Ville de Bonaventure, 82 pages et annexes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, 2006. Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées [En ligne : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/municipalites_devitalisees/plan_action_mun_devitalisees.pdf]

ANNEXES

ANNEXE 1 LISTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DU MINISTÈRE ET DES MINISTÈRES CONSULTÉS

L'évaluation de l'acceptabilité environnementale du projet a été réalisée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du Ministère ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - les Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de l'expertise en biodiversité.

et

- le ministère de la Sécurité Publique;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le Secrétariat aux affaires autochtone.

ANNEXE 2 CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

Date	Événement
2015-12-02	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
2015-12-11	Délivrance de la directive
2016-03-15	Réception de l'étude d'impact
2016-04-27	Transmission des questions
2016-06-14	Réception des réponses
2016-06-26 au 2016-09-09	Période d'information et de consultation publiques
2016-09-26	Réception du dernier avis des ministères